

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi, 16 février 2022
19 h 00**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Gilbert McLaughlin	Conseiller
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Sont absents :	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Réaldine Robichaud	Conseillère

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2022-011-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 5.1 « Chambre de commerce du Grand Tracadie-Sheila », 5.2 « Académie Sainte-Famille », 5.3 « Nettoyage de la neige à la pointe MacLachlan » et 5.4 « Village de Noël ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. ANCIEN CHAMP DE TIR DE TRACADIE

Pour information.

Les membres du conseil discutent du dossier de décontamination de l'ancien champ de tir de Tracadie ainsi que du projet de la province pour l'aménagement de nouvelles bleuetières.

Le maire informe les membres du conseil des discussions qui ont eu lieu lors d'une rencontre avec la ministre de l'Agriculture du N.-B. Dans cette rencontre, l'un des opposants contre le projet de bleuetières a dit qu'il ne voulait pas que le fédéral fasse la décontamination de l'ancien champ de tir de Tracadie.

Le maire demande si les membres du conseil veulent que la décontamination de l'ancien champ de tir de Tracadie se fasse, car les fonds pourraient ne plus être disponibles dans le futur.

Des membres du conseil disent que la décontamination de l'ancien champ de tir de Tracadie doit se faire afin de protéger les utilisateurs de l'ancien champ de tir de Tracadie.

Un membre du conseil demande d'avoir plus de précision sur le projet de contamination, et ce pour une prochaine réunion.

Résolution: 2022-012-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Gilbert McLaughlin

QUE la municipalité se prononce en faveur de la décontamination de l'ancien champ de tir de Tracadie afin d'assurer la protection de la population.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité maintienne sa demande auprès de la province pour un moratoire et une consultation publique pour les projets de nouvelles bleuetières dans l'ancien champ de tir de Tracadie.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE le maire et le directeur général soient autorisés à faire part du point de vue de la municipalité à qui de droit.

ADOPTÉE

4. LETTRE D'UNE CITOYENNE

Résolution: 2022-013-ST

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Guy Basque

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68(1) g) de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) g) de la Loi sur la gouvernance locale et concerne une question de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2022-014-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

Résolution: 2022-015-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'envoyer une lettre de félicitations à Me Basile Chiasson, récipiendaire du prix national pour le droit Ramon-John-Hnatyshyn 2022.

ADOPTÉE

5. AUTRES

5.1 **Chambre de commerce du Grand Tracadie-Sheila**

Pour information et suivi.

Les membres du conseil discutent de l'entente de location de la Chambre de commerce du Grand Tracadie-Sheila pour un local au marché Centre-Ville et qui doit prendre fin en mai 2022 sans clause de renouvellement ainsi que la location possible du même local pour la Boutique des artisans. Le maire évoque le fait que la Boutique des artisans n'est pas un organisme à but non lucratif et que ce n'est pas non plus une entité incorporée. Des membres du conseil mentionnent que les vendeurs du marché des fermiers doivent payer pour avoir une table alors que la Boutique des artisans louerait un local pour un montant de 1 \$ par année. Des membres du conseil soulignent que les chambres de commerce des autres municipalités n'ont pas besoin de l'aide de leur municipalité.

Suite au nouveau plan stratégique qui doit être terminé prochainement et qui va contenir des recommandations pour le marché Centre-Ville, le conseil municipal prendra une décision sur ce dossier.

Les membres du conseil sont aussi informés que le directeur général doit rencontrer prochainement le nouveau président de la Chambre de commerce du Grand Tracadie-Sheila sur les dossiers entre la municipalité et la Chambre de commerce.

Résolution: 2022-016-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de signer ladite entente.

ADOPTÉE

5.2 Académie Sainte-Famille

Pour information et suivi.

Le maire fait un résumé de la rencontre qu'il a eu avec le directeur général et un représentant de l'AAASF concernant les aides financières accordées à l'Académie Sainte-Famille. Cette rencontre était pour discuter comment ces aides financières doivent être utilisées ainsi que de la location des locaux de l'Académie Sainte-Famille à des organismes à but non lucratif.

Les membres du conseil sont aussi informés que le maire et le directeur général doivent rencontrer les cinq organismes à but non lucratif afin de les informer comment la municipalité va dorénavant fonctionner pour les aider. Le représentant de l'AAASF a informé le maire et le directeur général qu'il aimerait aider la municipalité dans l'élaboration de sa politique culturelle.

5.3 Nettoyage de la neige à la pointe MacLachlan

Pour information et suivi.

Un membre du conseil demande si la municipalité pourrait faire un appel d'offres pour que le sentier de la pointe MacLachlan soit déneigé par la municipalité suite à des appels de la population. Le maire souligne que la municipalité n'a pas budgété une telle dépense dans le budget 2022 et que si la municipalité embauche un contracteur privé, il pourrait avoir un grief du syndicat. Un membre du conseil dit qu'il reste un montant non utilisé pour le tournoi de hockey sur étang 2022.

Un membre du conseil demande que ce dossier soit apporté à la prochaine réunion du comité des Finances.

5.4 Village de Noël

Pour information et suivi.

Un membre du conseil dit que la municipalité a fait une erreur en ne budgétant pas un montant cette année pour le Village de Noël 2021 et demande qu'en 2022, il y ait un budget à cet effet. Le maire recommande que cela soit discuté dans le nouveau plan stratégique. Des membres du conseil demandent d'avoir des travaux effectués cet été en prévision de Noël 2022.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Joanne Doiron propose que la réunion soit levée à 21h35 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal